

2024 / 010



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du Mardi 09 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FIGARI, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Figari, sous la Présidence de M. Jean-Toussaint GIUSEPPI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers absents : 5

Ayant donné procuration : 2

Etaient présents : GUISEPPI Julie, MARCELLESI Xavier, ROUY Marie, SIMONI Géraldine, MARCELLESI Dominique, NICOLAI Valérie, TERRIER Thomas

Ayant donné procuration : GIUSEPPI Louis, HEVIN Caroline

Étaient absents : PACINI Hervé, POLI Marie-Dominique, CANARELLI Guy, SIMONI ep DUCOS Jeannette, SIMONI Joseph,

*Secrétaire de séance élu au scrutin secret, conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales : **GUISEPPI Julie***

.../...

Séance du Mardi 09 Avril 2024

Objet : Approbation du Compte de Gestion du Comptable Municipal.
Budget M14 et Assainissement de FIGARI M49.
Exercice 2023.

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Toussaint GIUSEPPI, Maire,

Après s'être fait présenté les Budgets Primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par M le Comptable Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que M le Comptable Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2023 par M le Comptable Municipal visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les Jour, Mois, An que dessus


Le Maire,
Jean GIUSEPPI

Ont voté pour : 10
Ont voté contre : 0
Abstention : 0

2024/011



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du Mardi 09 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FIGARI, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Figari, sous la Présidence de **Mme Julie Guiseppi**, 1ere adjointe.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers absents : 5

Ayant donné procuration : 2

Etaient présents : GUISEPPI Julie, MARCELLESI Xavier, ROUY Marie, SIMONI Géraldine, MARCELLESI Dominique, NICOLAI Valérie, TERRIER Thomas

Ayant donné procuration : GIUSEPPI Louis, HEVIN Caroline

Etaient absents : PACINI Hervé, POLI Marie-Dominique, CANARELLI Guy, SIMONI ep DUCOS Jeannette, SIMONI Joseph,

*Secrétaire de séance élu au scrutin secret, conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Xavier MARCELLESI***

.../...

Séance du Mardi 09 Avril 2024

2024/011

Objet : Approbation du Compte Administratif 2023.
Budget Général, et Assainissement Figari M49.

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le Mardi 09 Avril 2024, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FIGARI, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame GUISEPPI Julie, Première Adjointe.

Le Maire, expose aux Membres de l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2023, et quitte la salle conformément à l'Article L.2541.13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal délibère sur le Compte Administratif 2023, dressé par Monsieur Jean-Toussaint GIUSEPPI, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Adopte le Compte Administratif 2023 des budgets M14, M49 de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, les Jour, Mois, An que dessus,

 Le Maire,
Jean GIUSEPPI

Ont voté pour : 9
Ont voté contre : 0
Abstention : 0

2024 / 012



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du Mardi 09 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FIGARI, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Figari, sous la Présidence de M. Jean-Toussaint GIUSEPPI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers absents : 5

Ayant donné procuration : 2

Étaient présents : GUISEPPI Julie, MARCELLESI Xavier, ROUY Marie, SIMONI Géraldine, MARCELLESI Dominique, NICOLAI Valérie, TERRIER Thomas

Ayant donné procuration : GIUSEPPI Louis, HEVIN Caroline

Étaient absents : PACINI Hervé, POLI Marie-Dominique, CANARELLI Guy, SIMONI ep DUCOS Jeannette, SIMONI Joseph,

*Secrétaire de séance élu au scrutin secret, conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales : **GUISEPPI Julie***

.../...

2024/012

Séance du Mardi 09 Avril 2024

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.
Assainissement de FIGARI M 49

BUDGET ASSAINISSEMENT FIGARI M 49

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Toussaint GIUSEPPI Maire.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de clôture : 22 506,42 €
- Un déficit d'investissement de clôture : - 243 028,78 €
- Un solde des restes à réaliser : 0 €
- Un besoin de financement : 0 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>Pour mémoire</u>	
Déficit antérieur reporté (report nouveau à nouveau débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023 : EXCEDENT : DEFICIT	22 506,42 €
<u>EXCEDENT AU 31.12.2023</u>	22 506,42 €
Affectation obligatoire	
- A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	-----
Déficit résiduel à reporter	-----
- A l'exécution du virement à la section d'investissement	-----
- (compte 108)	-----
Solde disponible affecté comme suit :	
- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) :	22 506,42 €
- Affectation à l'excédent reporté :	-----
(report à nouveau créditeur compte 002)	
<u>DEFICIT AU 31.12.2023</u>	Sans objet

Ont voté pour : 10
Ont voté contre : 0
Abstention : 0



Le Maire,
Jean GIUSEPPI

2024/013



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du Mardi 09 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FIGARI, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Figari, sous la Présidence de M. **Jean-Toussaint GIUSEPPI, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers absents : 5

Ayant donné procuration : 2

Étaient présents : GUISEPPI Julie, MARCELLESI Xavier, ROUY Marie, SIMONI Géraldine, MARCELLESI Dominique, NICOLAI Valérie, TERRIER Thomas

Ayant donné procuration : GIUSEPPI Louis, HEVIN Caroline

Étaient absents : PACINI Hervé, POLI Marie-Dominique, CANARELLI Guy, SIMONI ep DUCOS Jeannette, SIMONI Joseph,

*Secrétaire de séance élu au scrutin secret, conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales : **GUISEPPI Julie***

.../...

2024 / 013

Séance du Mardi 09 Avril 2024Délibération votant les taux des taxes locales

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2024, équilibré en section de fonctionnement par un produit des ressources fiscales prévisionnelles de 1 156 559 €

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

le CONSEIL MUNICIPAL,

Article 1^{er} : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2023 et de les reconduire à l'identique sur 2024 soit :


- **Taxe d'habitation = 24,25 %**
- **Foncier bâti = 20,75 %**
- **Foncier non bâti = 56,86 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2024, la revalorisation nationale des bases des valeurs locatives a été fixée à 3,8 %.

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois an que dessus.

 Le Maire,
Jean GIUSEPPI

Ont voté pour : 10
Ont voté contre : 0
Absention : 0

2024/014



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du Mardi 09 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FIGARI, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Figari, sous la Présidence de M. **Jean-Toussaint GIUSEPPI, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers absents : 5

Ayant donné procuration : 2

Étaient présents : GUISEPPI Julie, MARCELLESI Xavier, ROUY Marie, SIMONI Géraldine, MARCELLESI Dominique, NICOLAI Valérie, TERRIER Thomas

Ayant donné procuration : GIUSEPPI Louis, HEVIN Caroline

Étaient absents : PACINI Hervé, POLI Marie-Dominique, CANARELLI Guy, SIMONI ep DUCOS Jeannette, SIMONI Joseph,

*Secrétaire de séance élu au scrutin secret, conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales : **GUISEPPI Julie***

.../...

2024/014

Séance du Mardi 09 Avril 2024**Objet :** Approbation du Budget Primitif 2024 Budget Général M 57

Il est demandé au Conseil Syndical de se prononcer sur le Budget Primitif Budget Général M 57 présenté et arrêté lors de la réunion en date de ce jour :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 697 914,16 €

Dépenses et recettes d'investissement : 3 633 369,70 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 697 914,16 €	2 697 914,16 €
Section d'investissement	3 633 369,70 €	3 633 369,70 €
TOTAL	6 331 283,86 €	6 331 283,86 €

LE CONSEIL SYNDICAL,

Vu le projet de Budget Primitif 2024 Budget Général M 57 ;

Après en avoir délibéré,

Approuve le Budget Primitif 2024 Budget Général M 57 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 697 914,16 €	2 697 914,16 €
Section d'investissement	3 633 369,70 €	3 633 369,70 €
TOTAL	6 331 283,86 €	6 331 283,86 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus,

Ont voté pour: 10
 Ont voté contre: 0
 Absention: 0

Le Maire,
 Jean GIUSEPPI




2024/015



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du Mardi 09 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FIGARI, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Figari, sous la Présidence de M. **Jean-Toussaint GIUSEPPI, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers absents : 5

Ayant donné procuration : 2

Étaient présents : GUISEPPI Julie, MARCELLESI Xavier, ROUY Marie, SIMONI Géraldine, MARCELLESI Dominique, NICOLAI Valérie, TERRIER Thomas

Ayant donné procuration : GIUSEPPI Louis, HEVIN Caroline

Étaient absents : PACINI Hervé, POLI Marie-Dominique, CANARELLI Guy, SIMONI ep DUCOS Jeannette, SIMONI Joseph,

*Secrétaire de séance élu au scrutin secret, conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales : **GUISEPPI Julie***

.../...

Séance du Mardi 09 Avril 2024**2024 / 015****Objet :** Approbation du Budget Primitif 2024 Budget Général M 49

Il est demandé au Conseil Syndical de se prononcer sur le Budget Primitif Budget Général M 49 présenté et arrêté lors de la réunion en date de ce jour :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 352 189,38 €

Dépenses et recettes d'investissement : 365 563,80 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	352 189,38 €	352 189,38 €
Section d'investissement	365 563,80 €	365 563,80 €
TOTAL	717 753,18 €	717 753,18 €

LE CONSEIL SYNDICAL,

Vu le projet de Budget Primitif 2024 Budget Général M 49

Après en avoir délibéré,

Approuve le Budget Primitif 2024 Budget Général M 49 arrêté comme suit :

- Avec contrôle au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	352 189,38 €	352 189,38 €
Section d'investissement	365 563,80 €	365 563,80 €
TOTAL	717 753,18 €	717 753,18 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus,

Ont voté pour: 10
 Ont voté contre: 0
 Absention: 0


 Le Maire,
 Jean GIUSEPPI

2024/016



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du Mardi 09 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FIGARI, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Figari, sous la Présidence de M. **Jean-Toussaint GIUSEPPI, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers absents : 5

Ayant donné procuration : 2

Étaient présents : GUISEPPI Julie, MARCELLESI Xavier, ROUY Marie, SIMONI Géraldine, MARCELLESI Dominique, NICOLAI Valérie, TERRIER Thomas

Ayant donné procuration : GIUSEPPI Louis, HEVIN Caroline

Étaient absents : PACINI Hervé, POLI Marie-Dominique, CANARELLI Guy, SIMONI ep DUCOS Jeannette, SIMONI Joseph,

*Secrétaire de séance élu au scrutin secret, conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales : **GUISEPPI Julie***

.../...

Séance du Mardi 09 avril 20242024/016

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de développement (FNADT) Maitrise d'œuvre Halle aux sports.

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 16 Mars 2023 N°2023-001 il a été décidé la création d'une halle aux sports.

Compte tenu de l'importance du projet et de la technicité imposée à ce titre d'opération, il convient de faire appel à une ingénierie spécifique destinée à coordonner les phases d'exécution de l'ouvrage.

Le Maire propose de solliciter l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de développement (FNADT) qui a vocation à soutenir en investissement comme en fonctionnement, les actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement et de cohésion des territoires, selon les priorités qu'ils ont fixées en concertation avec l'Etat.

Sont éligible à ce fond, les dépenses relatives à l'appui en ingénierie pour faciliter la réalisation de projets locaux. Ces crédits peuvent servir ainsi à financer la réalisation d'études de préfiguration et de diagnostic.

Ainsi, la prestation intellectuelle envisagée dans le cadre de la maitrise d'œuvre de la halle aux sports serait éligible au FNADT.

Le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépense H 140 000,00€ soit TTC 168 000,00€

Recettes : 140 000 €

FNADT Etat 60% : 84 000,00€

Commune 40% : 56 000,00€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de son président et après en avoir délibéré

1. Approuve l'exposé de son président
2. Sollicite de l'Etat au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de développement) une subvention de 60% à hauteur de la dépense subventionnable soit la somme de 84 000€
3. Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sera isérite du budget primitif 2024.
4. Autorise son président a signé l'ensemble des pièces afférente à ce dossier y compris le marché public à venir.

Ainsi fait et délibéré les Jour, Mois, An que dessus.

Ont voté pour : 10
Ont voté contre : 0
Absentéisme : 0

Le Maire,
Jean GIUSEPPI



2024/017



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du Mardi 09 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FIGARI, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Figari, sous la Présidence de M. **Jean-Toussaint GIUSEPPI, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers absents : 5

Ayant donné procuration : 2

Étaient présents : GUISEPPI Julie, MARCELLESI Xavier, ROUY Marie, SIMONI Géraldine, MARCELLESI Dominique, NICOLAI Valérie, TERRIER Thomas

Ayant donné procuration : GIUSEPPI Louis, HEVIN Caroline

Étaient absents : PACINI Hervé, POLI Marie-Dominique, CANARELLI Guy, SIMONI ep DUCOS Jeannette, SIMONI Joseph,

*Secrétaire de séance élu au scrutin secret, conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales : **GUISEPPI Julie***

.../...

2024/017

Séance du Mardi 09 Avril 2024**Objet : Crédit relais CEPAC**

Le Maire rappelle que, pour pré financer l'encaissement de recettes d'investissement, il est opportun de recourir à un crédit relais différé en capital d'un montant de 1 070 000,00 €.

Après avoir pris connaissance de l'offre de crédit relais différé en capital à taux fixe de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse et après avoir délibéré.

LE CONSEIL MUNICIPAL**DECIDE**

Article 1^{er} : Pour pré financer l'encaissement de recettes d'investissement, la Commune de FIGARI contracte auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse un crédit relais différé en capital à taux fixe d'un montant de 1 070 000,00 euros sur une durée de 3ans.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- la périodicité de prélèvement des échéances est annuelle,
- les frais de dossier sont de 2 140€ ,
- le taux d'intérêt est de 4.70 %,
- le remboursement en capital peut être effectué à tout moment, sans frais, en une ou plusieurs fois.

Article 2 : De donner tout pouvoir au maire pour signer tout acte permettant de réaliser cette opération.

Article 3 : Dit que les crédits budgétaires nécessaires à cette opération seront inscrits au budget 2024 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré les Jour, Mois, An que dessus.

 Le Maire,
Jean GIUSEPPI

Ont voté pour: 10
Ont voté contre: 0
Abstention: 0

2024/018



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du Mardi 09 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FIGARI, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Figari, sous la Présidence de M. **Jean-Toussaint GIUSEPPI, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers absents : 5

Ayant donné procuration : 2

Étaient présents : GUISEPPI Julie, MARCELLESI Xavier, ROUY Marie, SIMONI Géraldine, MARCELLESI Dominique, NICOLAI Valérie, TERRIER Thomas

Ayant donné procuration : GIUSEPPI Louis, HEVIN Caroline

Étaient absents : PACINI Hervé, POLI Marie-Dominique, CANARELLI Guy, SIMONI ep DUCOS Jeannette, SIMONI Joseph,

*Secrétaire de séance élu au scrutin secret, conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales : **GUISEPPI Julie***

.../...

Séance du Mardi 09 Avril 2024

Objet : "Création d'une structure d'accueil « petite enfance » micro-crèche de 12 places" sur la Commune de FIGARI.

Modification du plan de financement.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 4 Octobre 2022 par délibération N°2022/046 le Conseil Municipal avait décidé la réalisation d'une structure d'accueil petit enfant micro-crèche de 12 places sur la commune.

Un plan de financement avait été voté et des décisions d'attribution de subvention accordées par la Collectivité de Corse et les Fonds Structurels Européens.

Cependant, des modifications des postes de dépenses ont été constaté après l'attribution des marchés de travaux.

Cette présentation vise à modifier la répartition financière allouée entre les différents lots du marché faisant l'objet d'une subvention après le lancement du marché et l'obtention des DPGF sur chacun des lots.

Cette modification aura donc d'une part, une incidence sur le montant des postes de dépenses prévus à l'opération et d'autre part sur son plan de financement.

Il s'agit de modifier la répartition financière des lots de la façon suivante :

I) Modification des postes de dépenses :**1-Dossier conventionné :**

	Montants programmés HT (Cf : descriptif AVP)
Travaux (gros œuvre et second œuvre)	612 050.00€
Maitrise d'œuvre	52 800€
Matériel	40 000€
Total	704 850.00€

2024/018

2- Modification des postes de dépenses en fonction des DPGF obtenus :

	Montants révisés HT (DPGF)
Lot 1-Démolition/VRD/Maçonnerie/revêtement scellé/divers	398 237.00€
Lot 2-Etanchéité	22 786.00€
Lot 3-Menuiserie extérieures et intérieures	126 873.64€
Lot 4-Finitions	81798.50€
Lot 5-Electricité	42 896.10€
Lot 6-Plomberie / VMC/Climatisation	122 862.00
Frais de MO	52 800.00€
Matériel	40 000.00€
TOTAL	888 253.84€

Montant travaux : 795 453.84€ (DPGF obtenus)

Montant MO : 52 800.00€ (Contrat de MO), le montant maximum pouvant être retenu pour la maîtrise d'œuvre est de 79 545.38€

Le montant retenu pour le matériel est de 40 000€ (estimatif à l'appui).

Total opération éligible au FEADER : 888 253.84€

1-Dossier conventionné : HT

Financeurs sollicités	Montant en €	Taux
CAF	211 455.00€	20%
FEADER	352 425.00€	50%
Commune de Figari	140 970.00€	20% du CTE
TOTAL	704 850.00€	100% (CTE : cout total éligible)

2-Modification du plan de financement en fonction des DPGF et avenants obtenus : HT

Financeurs sollicités	Montant en €	Taux
CAF	266 476.15€	30%
FEADER	444 126.92€	50%
Commune de Figari	177 650.77€	20%
TOTAL	888 253.84€	100% (CTE : cout total éligible)

Le montant total du projet en fonction des DPGF et des avenants obtenus est supérieur au montant du projet initial. Aussi, la part d'autofinancement ainsi que les participations des financeurs étant également supérieurs au plan de financement approuvé initialement, le service instructeur considère que le bénéficiaire est dans l'obligation de reprendre une nouvelle délibération approuvant le projet ainsi son plan de financement.

Ainsi le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le nouveau plan de financement et l'attribution de subvention complémentaire

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

1. Approuve l'exposé de son Président.
2. Approuve le nouveau plan de financement et la modification du projet initial.
3. Autorise son président à signer l'avenant N°2 a la convention N° 05M10170W

Ainsi fait et délibéré, les Jour, Mois, An que dessus,

 Le Maire,
Jean GIUSEPPI

Ont voté pour : 10
Ont voté contre : 0
Absentéisme : 0

2024/019



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du Mardi 09 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FIGARI, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Figari, sous la Présidence de M. **Jean-Toussaint GIUSEPPI, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers absents : 5

Ayant donné procuration : 2

Étaient présents : GUISEPPI Julie, MARCELLESI Xavier, ROUY Marie, SIMONI Géraldine, MARCELLESI Dominique, NICOLAI Valérie, TERRIER Thomas

Ayant donné procuration : GIUSEPPI Louis, HEVIN Caroline

Étaient absents : PACINI Hervé, POLI Marie-Dominique, CANARELLI Guy, SIMONI ep DUCOS Jeannette, SIMONI Joseph,

*Secrétaire de séance élu au scrutin secret, conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales : **GUISEPPI Julie***

.../...

Séance du Mardi 09 Avril 2024

2024/019

Objet : Création d'une structure d'accueil « sentier » sur la Commune de FIGARI

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 16 décembre 2021 par délibération N°2021/039 le Conseil Municipal avait décidé la création d'un sentier patrimonial.

Un plan de financement avait été voté et des décisions d'attribution de subvention accordés par la Collectivité de Corse et les Fonds Structurels Européens.

Cependant, des modifications des postes de dépenses ont été constaté après l'attribution des marchés de travaux.

Cette présentation vise à modifier la répartition financière allouée entre les différents lots du marché faisant l'objet d'une subvention après le lancement du marché et l'obtention des DPGF sur chacun des lots.

Cette modification aura donc d'une part, une incidence sur le montant des postes de dépenses prévus à l'opération et d'autre part sur son plan de financement.

Il s'agit de modifier la répartition financière des lots de la façon suivante :

I) Modification des postes de dépenses :**1-Dossier conventionné :**

	Montants programmés HT (Cf : descriptif AVP)
Travaux secteur 1 à 6	447 740.00€
Signalétique	47 000.00€
Communication	21 500.00€
MO	47 668.80€
Total	563 908.80€

2024/019

2-Modification des postes de dépenses en fonction des DPGF obtenus :

	Montants révisés HT (DPGF)
Lot 1-Sentier et ouvrage en pierres	453 020.01€
Lot 2- Ferronnerie et ouvrages métalliques	60 805.00 €
Lot 3-Signalétique d'interprétation	39 990.00€
MO	51 939.25€
Communication	21 500.00€
TOTAL	627 254.26€

Montant travaux : 493 010.01€ HT (DPGF obtenus)

Montant MO : 51 939.25€ HT (contrat de MO) montant max pouvant être retenu : 10% du coût total des travaux soit 10% de 493 010.01€ HT. Le montant maximum pouvant être retenu est donc de 49 301.00€ HT

Communication : 21 500€ (Estimatif MO)

Total opération éligible au FEADER : 563 811.01€

1-Dossier conventionné : HT

Financeurs sollicités	Montant en €	Taux
CDC	169 172.64€	30%
FEADER	281 954.40€	50%
Commune de Figari	112 781.76€	20% du CTE
TOTAL	563 908.80€	100% (CTE : cout total éligible)

2-Modification du plan de financement en fonction des DPGF et avenants obtenus : HT

Financeurs sollicités	Montant en €	Taux
CDC	188 176.28€	30%
FEADER	313 627.13€	50%
Commune de Figari	125 450.85€	20%
TOTAL	627 254.26€	100% (CTE : cout total éligible)

Le montant total du projet en fonction des DPGF obtenus est supérieur au montant du projet initial. Aussi, la part d'autofinancement ainsi que les participations des financeurs étant inférieures au plan de financement approuvé initialement, le service instructeur considère que le bénéficiaire n'est pas dans l'obligation de reprendre une nouvelle délibération approuvant le projet ainsi son plan de financement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

1. Approuve l'exposé de son Président
2. Approuve le nouveau plan de financement et la modification du projet initial.
3. Autorise son président à signer l'avenant N°2 a la convention N° 05M10158W

Ainsi fait et délibéré, les Jour, Mois, An que dessus,

 Le Maire,
Jean GIUSEPPI

Ont voté pour : 10
Ont voté contre : 0
Abstention : 0